

Équipe de quartier

2, rue du Drac - 2^e étage 44100 Nantes
02 40 95 28 77

Mairie annexe Bellevue

Place des Lauriers 44100 Nantes
02 40 41 67 21

Mairie annexe Chantenay

Place de la Liberté 44100 Nantes
02 40 41 92 50

Dates et lieux de permanences des élus de quartiers

Mme Abbassia Hakem

Bellevue : s'informer auprès
de la mairie annexe Bellevue.

Chantenay : s'informer auprès
de la mairie annexe Chantenay.

Mme Catherine Choquet

S'informer auprès de la mairie
annexe Chantenay.

Plus d'infos sur vos élus de quartier :

ALL NANTES 02 40 41 9000 www.nantes.fr



**Abbassia
HAKEM**
Adjointe de quartier

**Catherine
CHOQUET**

**Karine
DANIEL**

**Myriam
MENA-WIEDMANN**

**Maïté
CALLET-PELLEN**

**Marie-Annick
BENÂTRE**



BELLEVUE, CHANTENAY,
STE-ANNE



Abbassia HAKEM

abbassia.hakem@mairie-nantes.fr
02 40 41 66 20



Catherine CHOQUET

catherine.choquet@mairie-nantes.fr
02 40 41 93 28



Karine DANIEL

karine.daniel@mairie-nantes.fr
02 40 41 55 56



Myriam MENAA-WIEDMANN

myriam.mena-wiedmann@mairie-nantes.fr
02 40 41 92 28



Maïté CALLET-PELLEN

maite.callet-pellen@mairie-nantes.fr
02 40 41 92 21



Marie-Annick BENÂTRE

marie-annick.benatre@mairie-nantes.fr
02 40 41 66 18

VOTRE ÉQUIPE D'ÉLUS

DE QUARTIER est placée sous la responsabilité de l'adjoint de quartier. Elle assure des permanences régulières. L'adjoint de quartier anime le Conseil de quartier et représente le Maire dans les manifestations.

Présents sur le terrain, les élus de quartier sont vos **INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS**, que vous soyez habitants, associations ou partenaires institutionnels. Proches des citoyens, ils prennent en compte vos attentes, améliorent les relais d'information et sont garants des politiques publiques à l'échelle de votre quartier.

LE CONSEIL DE QUARTIER

Au plus près du terrain et du quotidien des citoyens, le Conseil de quartier constitue un espace de réflexion autour des politiques publiques, des projets urbains et sociaux du quartier. Il est composé d'un collège habitant et d'un collège associatif « élus » pour deux ans. Il se réunit en plénière trois fois par an, dont une fois lors d'une réunion publique. Le Conseil de quartier informe régulièrement les habitants de ses réflexions et de son actualité. Ses groupes de travail thématiques sont ouverts à tous. Il définit son programme de travail et rédige un bilan annuel présenté en Conseil municipal.

VOTRE ÉQUIPE DE QUARTIER

Votre équipe de quartier soutient vos initiatives, veille à la prise en compte de vos attentes et de vos besoins, en relation avec les directions municipales. Elle anime le partenariat local et assiste les **élus dans l'animation** et le suivi du dialogue citoyen.

